



GUIDE DE COLLECTE POUR AGENTS ET RESPONSABLES EN DECHETTERIE

ÉCOLOGIC, ÉCO-ORGANISME MULTI-FILIERES

Ecologic est un éco-organisme agréé par l'Etat pour piloter 3 filières nationales de prévention et de recyclage de produits usagés ou en fin de vie :

EEE

Celle des Equipements Electriques et Electroniques



ASL

Celle des Articles de Sport et de Loisirs



ABJ th

Celle des Articles de Bricolage et de Jardin Thermiques



Depuis 2006

Il contribue au développement, sur l'ensemble du territoire français, d'une économie circulaire, fondée sur des activités d'information et de sensibilisation, de réparation, de réemploi, de collecte et de traitement des produits et des déchets, en mobilisant l'ensemble des acteurs impliqués : producteurs et fabricants, distributeurs, opérateurs de collecte et de traitement, collectivités, institutions et pouvoirs publics, entreprises, associations, consommateurs, médias...



LES MATÉRIELS ET ÉQUIPEMENTS CONCERNÉS

EEE



Équipements Grand Public



Équipements Outillage,
Bricolage, Jardinage



Équipements de Sport
& jouets électriques



Équipements des technologies
de l'information, cartouches
et toners d'impression

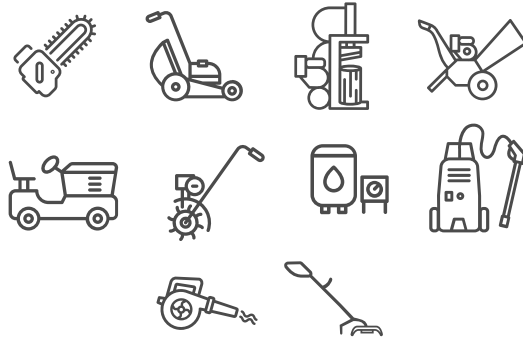


Équipements
de génie climatique



Équipements de cuisine

ABJ th



Articles de Bricolage et de Jardin Thermiques



Et leurs accessoires

ASL



Loisirs extérieurs



Sports de balles
et raquettes



Sports nautiques



Cycle et mobilité,
protections et accessoires



Musculations, fitness...



Sports de montagne



CE QUI NOUS LIE

Engagements mutuels et contractuels

Pour les déchetteries

- Trier les EEE (par familles d'équipements: GEF, GHF, PAM, Ecrans) / ASL / ABJ Th selon les modalités définies
- Protéger les équipements du vol et de dégradations
- Mettre à la disposition de l'opérateur de collecte , une rampe, lorsque le flux est stocké en conteneur ou en présence d'un trottoir
- Respecter les scénarii contractuels de collecte pour demander un enlèvement
- Remettre l'ensemble des équipements (hormis ceux destinés aux acteurs du réemploi) au collecteur
- Renseigner les documents administratifs lors des enlèvements (bon de commande, et / ou BSD)

Pour Ecologic

- Assurer la prestation d'enlèvement dans le délai de 3 jours ouvrés après réception de la demande
- Garantir que les ASL/ABJ Th/DEEE sont traités conformément à la réglementation
- Fournir un bilan des tonnages collectés
- Soutenir financièrement les collectivités selon les conditions contractuelles



LA SIGNALÉTIQUE EN DÉCHETTERIE

EEE

Les EEE sont des équipements fonctionnant à l'aide d'une prise, d'une batterie ou d'un câble.

Les DEEE sont des déchets dangereux qui nécessitent une dépollution et un traitement spécifique. Il est préconisé des panneaux de signalétique par flux bien visibles afin de respecter les consignes de tri et de stockage par famille d'équipements.



LA SIGNALÉTIQUE EN DÉCHETTERIE

ASL

ABJ th

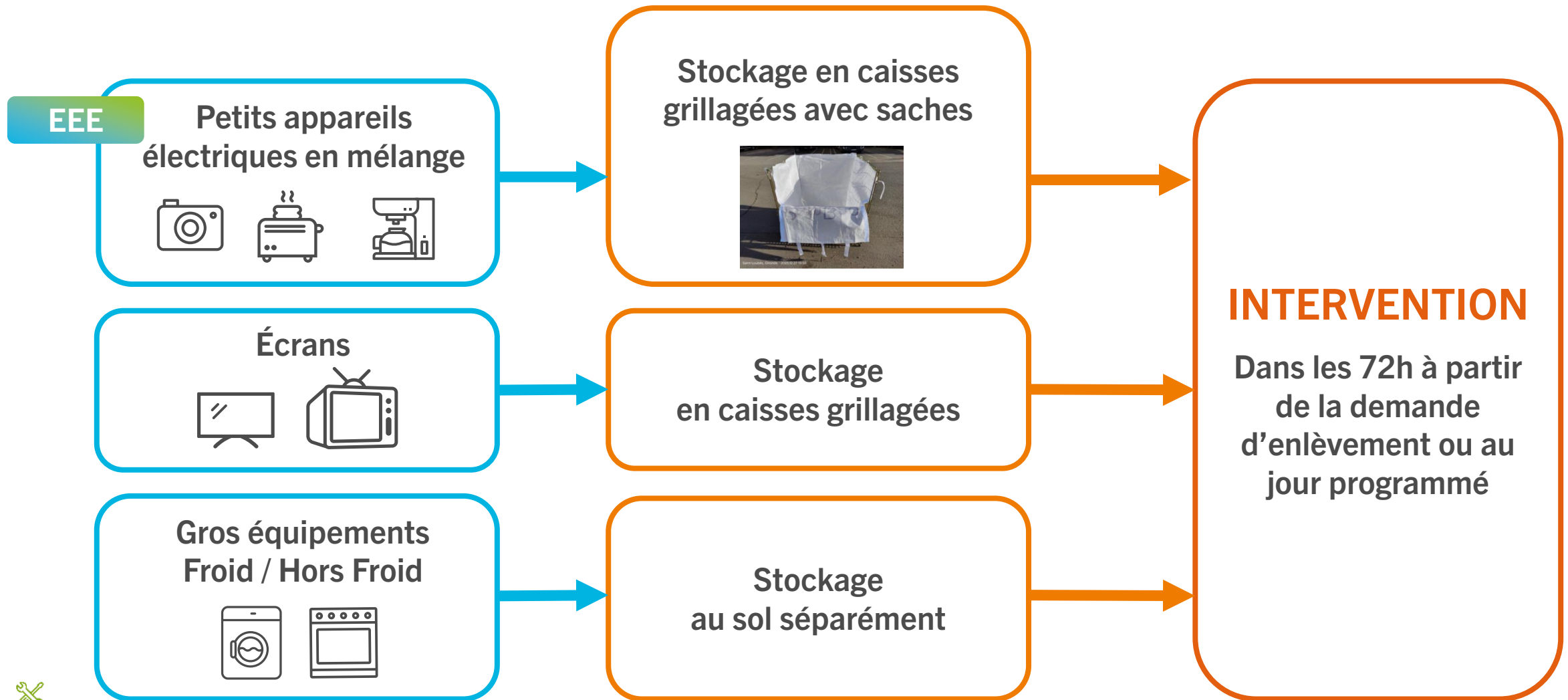
- Les zones de dépose des ASL/ABJth doivent être équipées de la signalétique suivante :



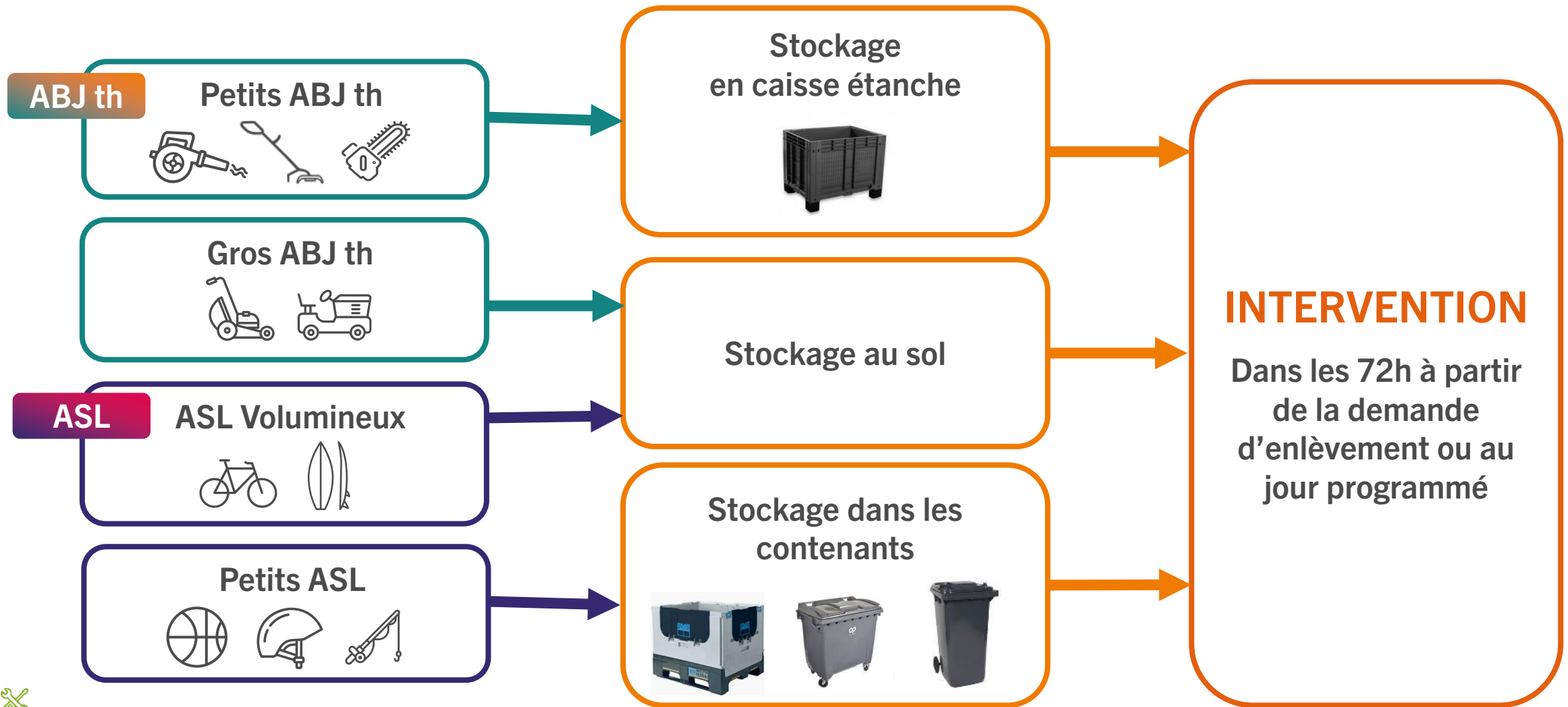
- La zone ferraille doit être équipée d'un panneau sans picto « cadre de vélo ».
Il est préconisé d'apposer la signalétique « ne pas déposer d'articles de sport et de loisirs » ou « ne pas déposer d'articles de bricolage et jardin thermiques » sur les bennes ferraille et tout-venant.



LES CONDITIONS OPÉRATIONNELLES DE LA COLLECTE



LES CONDITIONS OPÉRATIONNELLES DE LA COLLECTE



COMMENT DEPLOYER CORRECTEMENT LES CAISSES GRILLAGEES?

1 Mise en place de la caisse



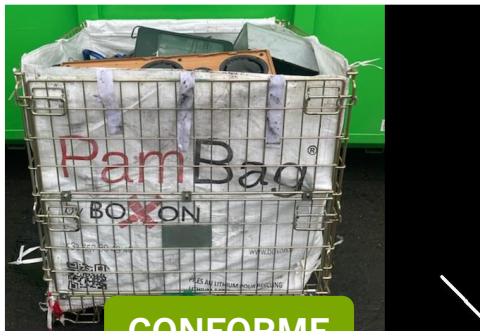
2 Déplier la caisse et laisser le rabat avant ouvert. Vérifier que la sache soit bien fixée sur chaque face (hors rabat avant).



3 Remplir la caisse à mi-hauteur avant la fermeture de la grille et de la remplir entièrement



4 Les Pam doivent être arasés pour pouvoir remonter le rabat disponible, sans dôme ni débord



CONFORME



NON CONFORME

5 Bien refermer la sache à rabat velcros disponible pour éviter que les usagers ne déposent d'autres PAM.



Recommandation
Mettre de la rubalise sur les caisses endommagées pour permettre la réparation ou la sortie du circuit



LES ERREURS DE TRI LES PLUS FRÉQUENTES

EEE

NE SONT PAS DES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES !

- Les **machines** et appareils motorisés thermiques
- Les machines dont la puissance est supérieure à 375 kW

ABJ th

POINT DE VIGILANCE

- Toute partie de DEEE est un DEEE:
- ex: panier de friteuse.
- Les équipements doivent être vides de tout produit, liquide, organique ou dangereux.
- Les DEEE à usage professionnel peuvent être stockés dans une zone spécifique et collectés par Ecologic via la plateforme www.e-dechet.com
- Les DEEE souvent oubliés: Radiateurs, luminaires, jouets électriques, ballons d'eau chaude

ASL

NE SONT PAS DES ARTICLES DE SPORT ET DE LOISIRS !



Matériel de sport électrique & électronique

EEE



Draisiennes et trottinettes à trois roues

Jouets



Maillots de sports et Chaussures de running

Textiles

ABJ th

NE SONT PAS DES ARTICLES DE BRICOLAGE ET JARDIN THERMIQUES !

- Les **machines** fonctionnant à l'aide d'une **batterie** ou d'un **câble** (elles sont à mettre dans la zone EEE)

EEE



PRIORITÉ AU RÉEMPLOI

Focus sur votre zone réemploi

Il est important de diriger le maximum d'ASL / ABJ Th / EEE en **bon état ou réparables vers votre zone réemploi.**

Seules les structures identifiées dans le contrat avec Ecologic sont autorisées à prélever. Renseignez-vous auprès de votre responsable régional Ecologic

Vous n'avez pas de zone réemploi ?

Contactez Ecologic pour profiter de notre expérience avec des centaines d'autres déchetteries.



DEMANDER VOTRE ENLÈVEMENT EN QUELQUES CLICS

Les demandes d'enlèvements s'effectuent via le lien suivant:

<http://operation.ecologic-extranet.com>

Étape 1

Connexion



Le login et le mot de passe sont créés par le service du Pilotage des opérations ; un e-mail portant sur ces éléments vous sera adressé, depuis l'adresse mail <nepasrepondre@ecologic-france.com>

Attention: ce mail peut se retrouver dans les SPAM

Étape 2

Menu Demande - Créer une demande



Merci d'utiliser le navigateur FireFox Mozilla ou Google Chrome



DEMANDER VOTRE ENLÈVEMENT EN QUELQUES CLICS

Étape 3

Demande d'enlèvement

1

Nature

Sélectionner «Enlèvement» via le menu déroulant

Origine : le ou les points de collectes de votre compte s'afficheront, sélectionner le point de collecte désiré

2

Date souhaitée

Date de collecte souhaitée, avec un délai minimal de 3 jours ouvrés, à réception de la demande par le collecteur

Ma référence : à remplir si besoin interne de la collectivité

Commentaire : indiquer les équipements hors-norme, les contraintes horaires, les jours de fermeture exceptionnelle

3

Conditionnement

Sélectionner dans le menu déroulant le contenant utilisé ou «vrac» pour les articles au sol

Nombre : indiquer le nombre de contenants ou d'unités pour le vrac

4

Permet d'ajouter une ligne

5

Valider votre demande :

Un message de confirmation indiquant l'enregistrement de la demande s'affichera.

Mes demandes » **Créer une demande**

Brouillon Valider

Retour liste

1 Nature*
2 Origine*

3

4

5

Flux	Conditionnement	Nombre	U.M.	Poids
Vrac			0	0,000
* Choisissez *			0	0,000
Poids total				0,000 t

Magasin origine* 40-0022-014-CO

Classification

- Maître d'oeuvre * Choisissez *
- Detenteur * Choisissez *
- Activite * Choisissez *
- Département 40 - Landes

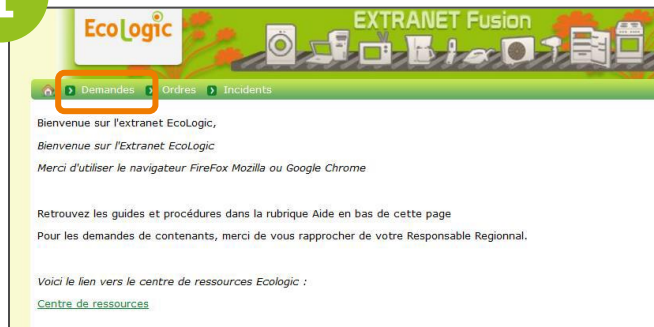
Commentaire Interne
Demande ESR
Dem. régularisation



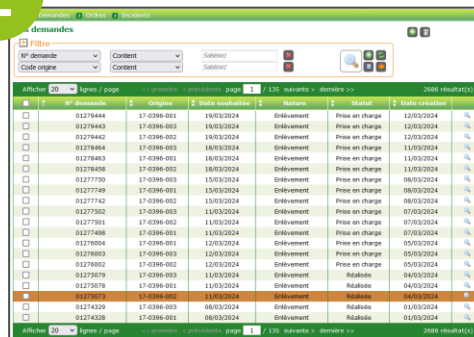
EFFECTUER UN SIGNALEMENT (INCIDENT)

Vous souhaitez signaler un dysfonctionnement, la fermeture du point de collecte ou toute autre information (manque de contenants, collectes partielles, voici les étapes pour créer un incident avec votre compte utilisateur sur l'extranet Fusion <https://operation.ecologic-extranet.com>

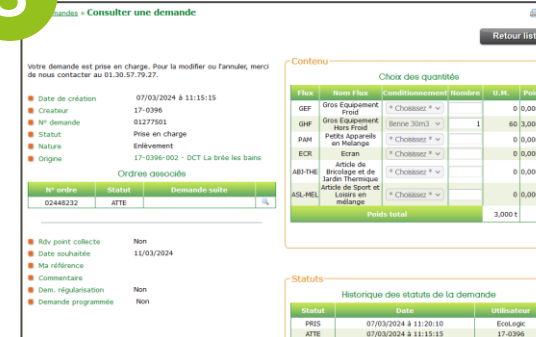
1 L'écran d'accueil ci-dessous se présente à vous



2 Cliquer sur le menu *demande / mes demandes*



3 Cliquer sur la demande concernée par l'incident



4 Cliquez sur le bouton en haut à droite « Déclarer un incident sur cette demande »



5

- Choisissez le type d'incident correspondant
- Renseigner la ligne *interlocuteur*
- Décrire l'incident
- Cliquez sur *enregistrer*

La création est terminée.
Le pilotage prend en charge et fait traiter votre demande



VOS CONTACTS

**Pour les dysfonctionnements opérationnels ponctuels
(retard de collecte, manque de contenants...),**

Ticket incident sur l'extranet Fusion :
operation.ecologic-extranet.com

Pour une aide à l'utilisation du système d'information :



pilote@ecologic-france.com



01 30 57 79 27





EcoLogic

MERCI

pour votre coopération
vers une économie circulaire !